

Date de la convocation
21/08/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 16
Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an 2026 et le 27 Août à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Régigny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHEFD'HOTEL Isabelle à M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LE GOUELLEC Sonia à Mme DESMARES Lydia, Mme TREHOREL Magalie à Mme JÉGAT Soizic

Secrétaire de Séance : Mme LAMOUR Corine

Réf	2026_08_09
-----	------------

Objet de la délibération : Création d'un emploi permanent au service technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité de Régigny.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison du départ en retraite d'un agent.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 14 septembre 2026, un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer, à compter du 14 septembre 2026, un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'exercer les missions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :